



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montauban, le 22 janvier 2025

Communiqué de presse

Élections à la chambre d'agriculture 2025 - Courriers NPAI et DAv2

Dans le cadre des élections à la chambre d'agriculture, les courriers permettant de voter en ligne ou par correspondance ont été diffusés par la Poste à partir du 14 janvier 2025.

Si les électeurs ont reçu pour la plupart leur lettre, certaines sont néanmoins revenues en préfecture avec la mention « n'habite pas à l'adresse indiquée » ou « défaut d'adressage ».

Si vous êtes électeur à la chambre d'agriculture de Tarn-et-Garonne et que vous n'avez pas reçu votre courrier pour voter, vous êtes invité à contacter très rapidement la préfecture aux numéros suivants :

05 63 22 82 29
05 63 22 82 71

ou bien à faire un mél à l'adresse de messagerie du bureau des élections et de la réglementation générale :
pref-elections@tarn-et-garonne.gouv.fr

Vous pourrez alors soit venir retirer votre courrier à la préfecture, soit voter en ligne avec l'assistance de mes services.

Je vous rappelle que la période de vote a débuté le 15 janvier 2025 pour se terminer le 31 janvier 2025.